

Bac Pro Service Aux Personnes et Aux Territoires (Bac Pro SAPAT)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Communiquer et accueillir la personne en identifiant son besoin.
- Organiser et gérer des activités de service aux personnes et aux territoires.
- Intervenir, accompagner et participer au maintien de l'autonomie et de la vie sociale d'une personne.
- Conduire un projet de service dans un territoire.
- Mettre en place une entreprise de services aux personnes.

Entreprises d'accueil

- Dans les structures liées aux services aux personnes (associatives, publiques, privées) : structures petite enfance (crèche, multi-accueil, écoles maternelles, halte-garderies...), structures d'aide à la personne (SAD, ADMR, ASSAD, CCAS...), structures médico-sociales (EHPAD, cabinets infirmiers, ESAT, IME, IMPro...), structures de l'animation (centre social, centre de loisirs, structures labellisées tourisme et handicap...)
- Dans les structures de services mettant en valeur notre territoire : office de tourisme, hôtellerie de plein-air, ferme pédagogique, auberge, gîtes et chambres d'hôtes, village vacances...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou sortir d'une 2nde professionnelle.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

| Code diplôme | Code RNCP |
|--------------|-----------|
| 403 330 02 | 330 |

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

1 400 heures (sur 2 ans : 1^{ère} et Terminale).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

3 semaines en UFA
3 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Claude Mercier

23 Route de Lapalisse
03250 LE MAYET DE MONTAGNE
04 70 59 70 88
le-mayet-de-montagne@cneap.fr
www.lyceclaudemercier.com

Contenu de formation

| | Matières |
|---------------------------|---|
| Matières générales | Lettres modernes |
| | Histoire - Géographie |
| | Anglais |
| | Mathématiques – Physique - Chimie |
| | Biologie |
| | Education Socio Culturelle |
| | Education Physique et Sportive |
| | Technologie de l'Information et du multimédia |
| Matières professionnelles | Economie Sociale et Familiale |
| | Sciences Economiques et Sociales |
| | Sciences et techniques professionnelles |
| | Gestion de l'entreprise |

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|---|-------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| E1 : Langue française et compréhension du monde • Français • Histoire - Géographie | 4 | 3 CCF + 2 épreuves terminales | Pratique, Ecrit et Oral 2 Ecrits |
| E2 : Langue et culture étrangère (Anglais) | 1 | 2 CCF | Oral |
| E3 : Motricité, santé (EPS) | 1 | 3 CCF | Pratique et Oral |
| E4 : Culture scientifique et technologique • Mathématiques • Physique - chimie | 4 | 3 CCF + 1 épreuve terminale | Pratique et Oral Ecrit |
| E5 : Analyse technique | 2 | 1 épreuve terminale | Ecrit |
| E6 : Organisation d'une activité de service | 3 | 1 épreuve terminale | Oral sur document écrit obligatoire |
| E7 : Réalisation d'activités de service | 5 | 5 CCF | Pratique et Oral |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Les titulaires d'un baccalauréat professionnel candidats à un baccalauréat professionnel d'une autre spécialité sont dispensés de droit des épreuves d'enseignement général.

Références

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|-----------------------------------|---------------|-------------------|
| Taux de réussite globaux | 87,06% | 83,99% | 83,01% |
| • CAP / CAPA / MC / TP/ DE | 96,69% | 97,26% | 96,69% |
| • Bac Pro / Bac Pro A / BP | 91,89% | 89,20% | 89% |
| • BTS / BTS titre Bac +2 | 82,24% | 80,73% | 80% |
| • Formations Bac +3 | 60% | 68,75% | 44% |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | Résultats enquête en cours | 82% | 80% |
| Taux de poursuite d'étude | NC | NC | NC |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | 87% | 88% | Non mesuré |

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTS A Développement et Animation des territoires Ruraux
- Autres BTS.
- Accès aux concours de la fonction publique territoriale et aux carrières médicales et paramédicales (avec dispense).

Débouchés professionnels :

- Aide soignant.
- Auxiliaire puéricultrice.
- Moniteur éducateur.
- Médiateur social.
- Aide familiale.
- Infirmier.
- Agent d'animation.
- Médiateur territorial.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 600 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

| Année de la formation | Promotion | Date de début de la formation | Date de fin de la formation (incluant examens) |
|------------------------|-------------|-------------------------------|--|
| 1 ^{ère} année | 2020 - 2022 | 14/09/2020 | 08/07/2022 |

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité.
- Transports scolaires.
- Gare TGV Ter à proximité.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Internat sur place

Matériel / Équipement

- Maison des services au lycée pour enseignements professionnels.
- Chambre PMR.
- Centre de ressources avec accès au Learning Center ARA - PACA.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Claude Mercier

23 Route de Lapalisse
03250 LE MAYET DE MONTAGNE
04 70 59 70 88
le-mayet-de-montagne@cneap.fr
www.lyceeclaudemercier.com

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026